

Quand à la valeur des lots occupés tel que rapporté dans mon journal, par acre, je crois qu'un shelling courant par acre est un prix plus que suffisant pour les terres que trois personnes occupent ainsi que la réserve que j'ai arpentée pour le rev. M. Boyle, et les parties où il y aurait du foin ; c'est le prix fixé par le gouvernement pour les terres dans le district de Gaspé qui sont meilleurs que dans cette île.

Afin de répondre aux instructions que vous m'avez données, en même temps j'ai l'honneur de vous soumettre les remarques suivantes :—

1. J'ai trouvé que la variation magnétique est de je me
suis assuré qu'il n'y a pas d'attraction dans cette île ; je ne puis rien dire des autres à ce sujet.

2. Je n'ai pas tracé de village dans cette île, car il n'y aura jamais une population suffisante pour l'établir ; le village existera toujours à la Grosse île qui est près de cette île, où il y en a déjà un de commencé, et une église protestante qui s'y bâtit.

3. La population de toutes les îles est d'à peu près 3000 âmes qui vivent généralement de chasse et de pêche, cependant on y récolte de l'orge, de l'avoine et des patates qui mûrissent très bien. Le blé n'y réussit pas ou bien peu. Les chevaux, bêtes à cornes et moutons sont généralement beaux et gras, et plus particulièrement à l'île d'Entrée. Ils en est exporté quelque fois à l'île St. Jean ou du Prince-Edouard où ils se vendent bien.

4. Je me suis procuré du plâtre, de la terre de différentes couleurs avec la quelle les gens des îles peignent leurs maisons, de la craie noire et rouge, et différentes pierres et cailloux des différentes îles, que j'ai l'honneur de vous transmettre en même temps que le présent.

5. D'après ce que m'ont dit les gens de l'endroit, il est remarquable qu'il n'existe ni serpents, ni couleuvres, ni crapauds, ni grenouilles, dans aucune de ces îles.

Il y aurait beaucoup à dire sur ces îles et ses habitants par rapport à son commerce, ses pêches, la justice qui y est administrée, de quelle manière les terres y sont vendues ou affermées, etc. ; mais comme ce serait dépasser les limites de mes instructions, je crois devoir m'abstenir d'en parler.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

C. F. FOURNIER,

Arpenteur-Provincial.

Québec, 15 septembre 1853.

Vraie Copie.

(Signé,)

Jos. BOUCHETTE.